

L'ACCESSIBILITE
DES PERSONNES HANDICAPEES MENTALES

« Construire le chemin de leur citoyenneté »



LE CONTEXTE ASSOCIATIF

→ L'Unapei 1^{ère} fédération nationale d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles

- UN MOUVEMENT PARENTAL CREE EN 1960
- 600 ASSOCIATIONS - 60 000 FAMILLES ADHERENTES - 180 000 PERSONNES HANDICAPEES MENTALES ACCOMPAGNEES - 3100 ETABLISSEMENTS ET SERVICES

→ Au niveau départemental

- L'ADAPEI DE L'OISE GERE 24 ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX : 1 400 USAGERS - 700 PROFESSIONNELS - BUDGET ANNUEL 42 M EUROS
- LES 3 APEI DE BEAUVAIS - COMPIEGNE - CREIL/NOGENT-SUR-OISE ASSURENT L'ACTION FAMILIALE DE L'ADAPEI DE L'OISE

→ Les objectifs

- AGIR POUR QUE TOUTE PERSONNE DEFICIENTE INTELLECTUELLE DISPOSE D'UNE SOLUTION D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT
- AGIR POUR COMPENSER LE HANDICAP MENTAL : CONDITION INDISPENSABLE POUR LA PROGRESSION, L'EPANOUISSEMENT ET L'AUTONOMIE
- AGIR POUR QUE LA PERSONNE HANDICAPEE MENTALE SOIT LA PLUS INTEGREE POSSIBLE DANS LA SOCIETE ET QU'ELLE PUISSE VIVRE DIGNEMENT PARMIS LES AUTRES

LA CITOYENNETE

LE HANDICAP MENTAL

→ Le handicap mental : conséquence sociale d'une déficience intellectuelle plus ou moins importante. Il peut s'accompagner d'une déficience motrice, sensorielle ou psychique plus ou moins sévère

→ Le handicap mental ne se guérit pas mais une action éducative, thérapeutique et pédagogique adaptée peut en réduire les conséquences

→ Les principales difficultés de la personne déficiente intellectuelle : la compréhension - la mémorisation - l'analyse des situations - la prise de décisions - le repérage dans le temps et dans l'espace - la maîtrise des savoirs de base - l'accomplissement complet des actes et tâches de la vie quotidienne

Chaque personne handicapée mentale est différente et possède aussi des capacités qui, grâce à une accessibilité adaptée, doivent faciliter l'inclusion dans la société

« DERRIÈRE LE HANDICAP UNE PERSONNE »

Christel PRADO - Présidente de l'Unapei

(Conseil économique, social et environnemental - Juin 2014)

LE DEPLOIEMENT DU CONCEPT D'ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES MENTALES

→ Le cadre législatif en faveur de l'accessibilité (loi du 11 février 2005) : accès à tout pour tous - permettre la participation à la vie de la société et l'exercice des actes de la vie quotidienne - principe de l'accessibilité généralisée quel que soit le handicap

→ Une accessibilité qui ne se limite pas au cadre bâti mais qui doit s'entendre comme la possibilité de pouvoir accéder à la compréhension de l'environnement, à pouvoir s'y repérer, s'y déplacer

→ La mise en accessibilité de l'environnement s'applique à tous les champs de la vie (culture - santé - emploi - formation - logement...)

UN PICTOGRAMME POUR LES PERSONNES HANDICAPES MENTALES

→ Le développement des pictogrammes : les pictogrammes sont nombreux dans notre environnement. Ils illustrent les différentes formes de handicap et indiquent aux personnes concernées les lieux, structures, services et prestations qui leur sont accessibles

→ Le pictogramme **S3A** : **S**ymbole d'**A**ccueil, d'**A**ccompagnement et d'**A**ccessibilité



Norme NF X05-050

→ Pourquoi un pictogramme ?

S3A est destiné à être apposé dans tous les lieux où un accueil adapté peut être réservé aux personnes handicapées mentales

→ Pour qui ?

Outre les personnes handicapées, il est également utile pour les personnes en situation d'illettrisme, les personnes âgées ayant des difficultés de repérage, les personnes étrangères

→ Qui peut utiliser le pictogramme ?

Tous les lieux et établissements qui s'engagent dans une démarche d'accessibilité pour favoriser l'accueil des personnes handicapées mentales (commerces - services publics - établissements culturels ou de loisirs...)

L'apposition de S3A concrétise un engagement d'accueil et d'accompagnement particulier ; elle présuppose une réelle réflexion en matière de moyens humains et organisationnels

→ A quoi s'engage l'utilisateur ?

Au minimum et sans investissements particuliers: savoir adapter son comportement et ses attitudes - réserver un accueil de qualité par des personnes sensibilisées au handicap mental

Pour aller plus loin : mettre à disposition des informations simplifiées « faciles à lire et à comprendre » - proposer des services ou des produits adaptés - prévoir une organisation spatiale et une signalétique favorisant le repérage

QUELQUES REFERENCES

- LES RECOMMANDATIONS DE L'ANESM (Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux)
- L'ACCOMPAGNEMENT DE L'UNAPEI
 - Le guide pratique de l'accessibilité
 - Le guide pratique de la signalétique et des pictogrammes
 - Le réseau des référents départementaux « accessibilité » de l'Unapei
 - Les formations
 - Le « kit du formateur accessibilité »

CONTACTS



MERCI DE VOTRE ATTENTION

- Françoise CABANNE - Référente départementale « accessibilité » Unapei
apei-beauvais@wanadoo.fr
- Jeanine PASCALE - Présidente de la délégation de Beauvais de NOUS AUSSI